Déclaration sur l'introduction des billets de 1 et 2 euros

2005/2202(DCE) - 25/10/2005 - Déclaration écrite

Le Parlement européen a adopté une déclaration - signée en vertu de l'article 116 de son règlement intérieur par 371 députés européens - demandant à la Commission, au Conseil et à la Banque centrale européenne de reconnaître la nécessité de procéder rapidement à l'émission de billets de 1 et de 2 euros.

Face au malaise que de nombreux citoyens éprouvent encore vis-à-vis de l'euro et à leur difficulté de perception de la valeur de la monnaie, les députés estiment que l'émission de billets de 1 et 2 euros pourrait présenter de nombreux avantages. De plus, cette émission aurait un effet positif et sur le contrôle de la vie chère et de l'inflation.

La présente déclaration, accompagnée du nom des signataires, sera transmise au Conseil, à la Commission, à la Banque centrale européenne et aux gouvernements des États membres.